

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 5 février à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 1<sup>er</sup> février 2018 et affichée le 1<sup>er</sup> février 2018

**MEMBRES PRÉSENTS :** Mme Céline CAMPION, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Damien DAL MAGRO à M. Armand LEJEUNE

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN à M. Denis KOULMANN

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

M. Dominique LAURENT

Mme Jennifer MUSZYNSKI

**Secrétaire de Séance :** Mme Amina DELEPORTE

**Assistait également à la séance :** Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

**ORDRE DU JOUR**

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018,
- convention relative à l'aménagement du carrefour situé à l'intersection des rues des Jardins, de la Porte Haute et de la route de Flévy sur la route départementale n°52C à Ennery,
- Versement de la subvention au groupe scolaire Albert Camus – année 2017/2018 : ouverture des crédits 2018,
- Admission d'une créance en non-valeur,
- Fermeture électronique des bâtiments communaux mis à disposition : règlement d'utilisation,
- Réhabilitation des salles omnisport et Mandelli : demande de soutien financier,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Rythmes Scolaires : Information,
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

## 2018-01 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'année budgétaire 2017 étant écoulée, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au vote du budget primitif, la commune ne peut pas engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sauf dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent, c'est-à-dire en ce qui concerne les projets déjà budgétés et engagés.

Le budget primitif est un acte prévisionnel qui autorise les recettes et les dépenses de l'année 2018 : il doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 15 avril, le budget n'étant pas voté au 1<sup>er</sup> janvier en l'absence d'informations indispensables à son établissement.

Afin de permettre à la collectivité de répondre à ses obligations et à ses compétences par l'engagement de toute nouvelle opération obligatoire avant le vote du budget, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année antérieure.

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16 : "Remboursement d'emprunts") est de 13 734 243,71 €, Conformément aux textes applicables, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 3 433 560,93 € soit 25% de 13 734 243,71 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article 2031	<i>Frais d'étude pour tous nouveaux projets à l'étude en 2018</i>	25 000 €
Article 2033	<i>Frais d'insertion, frais de publicité pour tous nouveaux projets 2018 ou suivant toute étude ou projet en cours en 2017</i>	5 000 €
Article 2051	<i>Nouveaux Logiciels, Concessions et droits similaires 2018</i>	5 000 €
Article 2183	<i>Nouveau Matériel de bureau et matériel informatique (équipement 2018)</i>	8 000 €
Article 2184	<i>Nouveau Mobilier 2018 pour tout équipement, tout bâtiment</i>	10 000 €
Article 2188	<i>Autre immobilisation corporelle, Nouvel équipement 2018</i>	5 000 €
Article 21578	<i>Matériel et outillage voirie, nouveau programmes d'aménagement 2018</i>	20 000 €
Article 2158	<i>Autres installations, matériel et outillage technique 2018</i>	15 000 €
Article 2313	<i>Nouvelles constructions, nouveaux travaux, chauffages, éclairages, toitures, projets 2018</i>	500 000 €
Article 2315	<i>Nouvelle installation, nouveau matériel et outillage technique, éclairage public 2018</i>	500 000 €
TOTAL		1 093 000 €

Le total est inférieur au plafond autorisé de 3 433 560,93 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2018-02 CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR SITUE A L'INTERSECTION DES RUES DES JARDINS, DE LA PORTE HAUTE ET DE LA ROUTE DE FLEVY SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°52C A ENNERY**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal validait le projet de réaménagement du parvis de la Tour de Heu et aménagement de l'intersection des rues des Jardins, de la Porte Haute et de la route de Flévy.

Celui-ci étant mené à bien et consistant en partie à la réalisation de travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, Madame le Maire soumet à l'Assemblée Délibérante la convention à passer avec le Conseil Départemental de la Moselle, concluant à la prise en charge par la commune de l'entretien et de la gestion de l'ensemble des aménagements réalisés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention relative à l'aménagement du carrefour situé à l'intersection des rues des Jardins, de la Porte Haute et de la route de Flévy, sur la route départementale n°52C à Ennery,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention, à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

**2018-03 VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS – ANNEE 2017/2018 : OUVERTURE DES CREDITS 2018**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un soutien financier à hauteur de 4 800€ pour l'année 2017/2018 pour les sorties pédagogiques organisées par les enseignants des classes élémentaire du Groupe Scolaire Albert Camus, l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École)

Afin de verser le montant de la subvention, il est nécessaire de préciser l'Association bénéficiaire de la subvention et d'avoir les crédits qui sont repris au budget primitif 2018, crédits ouverts à la section de fonctionnement, comme ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
6574	Subvention à O.C.C.E	4 800	002	Excédent antérieur reporté	4 800

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente,
- dit que la délibération n°2018-04 complète la délibération n°2017-70.

**2018-04 ADMISSION D'UNE CREANCE EN NON-VALEUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du non recouvrement des frais de mise en fourrière d'un véhicule, à la fin de l'année 2016, appartenant à la société EMCR pour un

montant de 274,04€. En effet, cette société a été liquidée en novembre 2015 et l'ancien gérant continuait d'utiliser le véhicule.

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de cette pièce en 2018, pour le montant de 274,04€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'admettre en non-valeur, le produit désigné ci-dessus pour un montant total de 274,04€ pour l'année 2016,
- décide d'imputer cette dépense de 274,04€ à l'article 6541 au budget de la Commune en 2018,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2018-05 FERMETURE ELECTRONIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX MIS A DISPOSITION : REGLEMENT D'UTILISATION**

Afin de faciliter l'accès et la gestion des salles et bâtiments communaux mis à disposition, la mise en place de systèmes d'accès et de verrouillage électroniques est en cours.

Madame le Maire soumet le règlement d'utilisation des cartes électroniques à mettre à disposition des utilisateurs des bâtiments, ledit règlement pouvant être modifié ou complété à chaque fois que le Conseil Municipal le jugera nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le règlement annexé à la présente,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2018-06 REHABILITATION des SALLES OMNISPORT et MANDELLI : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Le projet de réhabilitation du bâtiment tenant les salles Omnisports et Mandelli est présenté à l'Assemblée Délibérante. Construit dans les années 1980, ce bâtiment recouvre un équipement sportif auquel est adjoind une salle, mis à disposition.

Cet équipement a un rayonnement important au sein et au-delà de la commune d'Ennery puisqu'il permet les rencontres sportives, associatives, culturelles. Il est également mis à disposition du groupe scolaire et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite, pour le service périscolaire et extrascolaire, afin de permettre aux enfants de la commune et des communes voisines de pratiquer des activités sportives.

La restructuration du bâtiment est nécessaire afin d'améliorer la qualité d'accueil des usagers de ce service, en engageant notamment des travaux d'accessibilité, de mise aux normes et de réduction de la consommation d'énergie.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 436 098 € HT et le délai global de réalisation à 10 mois, à compter de cette délibération.

En amont, Mme le Maire propose de présenter une demande de soutien financier pour permettre la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet et décide de sa réalisation,
- Valide le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montants HT	Nature	Montants HT	%
Travaux bâtiment	404 828 €	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	130 829 €	30%
Honoraires MOE	23 270 €	CD57 : AMITER	152 634 €	35%
Annexes (SPS, Contrôle technique, études de sols, diagnostic, ...)	8 000 €	Autofinancement	152 635 €	35%
<b>Total</b>	<b>436 098 €</b>	<b>Total</b>	<b>436 098 €</b>	<b>100%</b>

- Charge Madame le Maire de solliciter, au titre du dispositif AMITER, le versement d'une subvention à hauteur de 152 634 € du Conseil Départemental de la Moselle,
- Charge Madame le Maire de solliciter le versement d'une subvention à hauteur de 130 829 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- Précise que la dépense est inscrite au budget de la commune,
- Décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune, et qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Ennery s'engage à augmenter d'autant sa participation,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### ➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

##### ✓ Décisions budgétaires :

###### • 2018-1

Transfert des crédits pour un montant de 1 159 € des dépenses imprévues vers l'opération n°1728-2183

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-1 159			
1728-2183	Mobile Téléphonie	1 159			

##### ✓ Décisions par délégation de pouvoir :

###### • 2017-59

Signature du contrat ENGIE concernant la fourniture de gaz au Groupe Scolaire, Espace 17, Salle polyvalente et atelier communal, pour un montant de 24 823,33€/HT

###### • 2017-60

Signature du marché public concernant le déplacement au groupe scolaire de 2 bâtiments sanitaires. Le montant du marché passé avec la Société PORTAKABIN s'élève à 2958,00€/HT

- **2017-61**

Signature du marché public dans le cadre de la télé-procédure CHORUS PRO auprès de la Société JVS. Le montant annuel du marché s'élève à 80 € HT. La durée du contrat : 5 ans

- **2017-62**

Signature du marché public dans le cadre de la mission d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP auprès de la Société KPMG. Le montant du marché s'élève à 4 700,00 €/HT.

- **2018-2**

Signature de l'avenant n°2 au contrat Vision Panoramique N° 406582 passé avec UEM pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2018, pour un montant de 5 500 €/HT (maintenance curative de l'ensemble des installations d'éclairage public).

- **2018-3**

Signature du contrat de location et de maintenance d'un copieur installé au rez-de-chaussée de la Mairie avec la Société EST MULTICOPIE. Le contrat comporte la location, les prestations de services, l'option maintenance du copieur référence C368 et la maintenance fax, moyennant le versement de 21 loyers trimestriels de 1359 €/HT soit 63 mois. Le coût de la maintenance s'élève à 60€/HT par trimestre auquel s'ajoute un forfait copie au 1000 à 6 €/HT pour le noir et 60 €/HT pour la couleur. Frais de livraison de 100 €/HT. Est Multicopie prend en charge le solde du dossier financier en cours.

- **2018-4**

Signature du contrat d'assurance Police Flotte-AUTO N° 58.763.812 souscrit auprès des Assurances Allianz Route avec prise d'effet au 01/01/2018 afin d'intégrer les catégories de véhicules suivants : 5 Véhicules de tourisme et utilitaires légers, 1 Cyclomoteur, Motocyclettes, Voiturettes, 3 Remorques, Semi-Remorques, Caravanes, 6 Divers (Engins et véhicules spéciaux). Le montant de la prime annuelle est fixé à 4 514,25 €/HT, hors frais accessoires et taxe attentat.

- **2018-5**

Signature de l'Avenant N°2 d'adjonction de la désherbeuse OELIA 0104001 au contrat Bris de Machine n° 46.888.219 avec prise d'effet au 01/01/2018.

Durée du contrat : 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le montant de la prime annuelle est fixé à 292,61 €/HT, hors frais et taxes.

- **2018-6**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à Me COSSALTER & DE ZOLT pour le dossier n° 16041, facture N° 8782 du 24/10/2017 s'élevant à 480 €.

- **2018-7**

Signature du marché public de Contrôle Technique dans le cadre de la construction d'une brigade territoriale autonome de gendarmerie à Ennery avec la société APAVE. Le montant du marché s'élève à 6 940 € HT

- **2018-8**

Signature du marché public de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la construction d'une brigade territoriale autonome de gendarmerie à Ennery avec Serge Boucher – PREVLOR BTP. Le montant du marché s'élève à 3 210 € HT

- **2018-9**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à Me IOCHUM & GUIISO pour le dossier n° 10482, facture N° 4214/01/2018 du 15/01/2018 s'élevant à 1182 €

- **2018-10**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à Me IOCHUM & GUIISO pour le dossier n° 10917, facture N° 4191/01/2018 du 09/01/2018 s'élevant à 1170 €.

➤ **RYTHMES SCOLAIRES : INFORMATION**

Mme le Maire fait lecture de la lettre adressée aux parents d'élèves à propos des rythmes scolaires à Ennery.

L'Association Indépendante des Parents d'Elèves a mené une enquête auprès des parents d'élèves : celle-ci informait également des conséquences de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours par dérogation au cadre général des 4,5 jours :

Le passage au rythme de 4 jours implique une augmentation des taux d'encadrement des enfants (donc le recours à plus d'encadrants) et l'arrêt du fonds de soutien de l'Etat. A ce jour, aucune étude scientifique ne conforte ce rythme de 4 jours par rapport à celui de 4.5 jours.

Sur les 170 retours de parents, plus de 80% se sont prononcés pour un retour à la semaine des 4 jours.

Comme annoncé au Conseil Municipal du 12 décembre 2017, Mme le Maire a défendu cette position à la réunion du Centre Intercommunal d'Action Social de la Rive Droite. Celui-ci a mené une étude sur les impacts financiers du passage aux 4 jours, qui révèle un surcoût de 120 000 € dont plus de 28 000 € à charge de la commune d'Ennery.

Le 9 janvier 2018, les Maires des 8 communes se sont réunis au CIAS et la majorité s'est prononcée pour le maintien des 4.5 jours (7 voix contre 1). Cette mesure dérogatoire des 4 jours à consolider pourra être examinée l'an prochain avec nécessité du soutien de l'Etat.

➤ **DIVERS :**

Mme le Maire informe des remerciements reçus en Mairie : d'assistantes maternelles d'Ennery, de l'association ACMF d'Ennery et environs pour l'aide financière de la commune pour le drapeau des jeunes porteurs, d'habitants d'Ennery pour le colis de fin d'année.

Mme le Maire informe du non remerciement d'un habitant d'Ennery regrettant de ne pas avoir été l'attributaire de deux colis.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le 12 mars 2018

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 23h

Le Maire,  
Ghislaine MELON